

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7699 SÉANCE DU 30 mars 2026

Pierre Picard	Grand Chef
Denis «Kalo» Bastien	Chef familial
Carlo Gros-Louis	Chef familial
René «Wellie» Picard	Chef familial
Stéphane B. Picard	Chef familial
William Romain	Chef familial
Daniel Sioui	Chef familial
Yves Sioui	Chef familial
Maude St-Onge	Greffière

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT POUR LES
SAISONS HIVERNALES 2026-2027 À 2030-2031**

Attendu que le Conseil de la Nation Wendat (« **Conseil** ») doit octroyer un nouveau contrat de services pour le déneigement et l'entretien hivernal des rues et des stationnements du territoire de la réserve de Wendake pour les saisons hivernales 2026-2027 à 2030-2031 (« **Services de déneigement** »);

Attendu que, conformément à l'article 7.2. de la *Politique d'approvisionnements en biens et services* (« **Politique** »), la Direction des Services techniques et Infrastructures (« **DSTI** ») a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'identification du fournisseur des Services de déneigement;

Attendu que la DSTI a reçu une seule soumission, laquelle, à la suite des travaux du comité d'analyse constitué conformément à la *Politique* (« **Comité** »), s'est révélée conforme à l'appel d'offres, soit la suivante :

Soumissionnaire	Montant forfaitaire annuel
Les Entreprises Richard Picard	630 000 \$

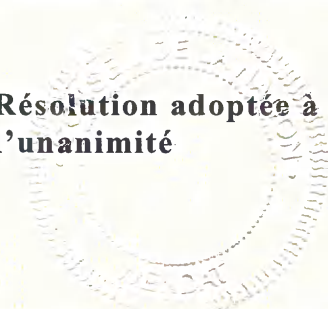
Page 1 de 2

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

CE 2 avril 2026 2026

**Résolution adoptée à
l'unanimité**


GREFFIÈRE
MAUDE ST-ONGE



**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7699 SÉANCE DU 30 mars 2026

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT POUR LES
SAISONS HIVERNALES 2026-2027 À 2030-2031**

Attendu que le Comité recommande ainsi de retenir la soumission de Les Entreprises Richard Picard et de lui octroyer le contrat pour les Services de déneigement pour les cinq saisons hivernales, pour un montant total de 3 150 000 \$, sous réserve d'ajustements prévus en cas de précipitations neigeuses de plus de 350 centimètres;

Attendu qu'en vertu de la Politique, tout engagement financier de plus de 100 000 \$ relève de l'autorité exclusive du Conseil.

Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef familial Daniel Sioui, **appuyé** par le Chef familial Carlo Gros-Louis, et **résolu** :

- **D'octroyer** à Les Entreprises Richard Picard un contrat de services d'une durée de cinq ans pour les services de déneigement et d'entretien hivernal des rues et des stationnements du territoire de la réserve de Wendake pour les saisons hivernales 2026-2027 à 2030-2031, correspondant aux termes du document d'appel d'offres et à la soumission déposée dans le cadre de celui-ci (« **Contrat** »), conformément à la *Politique d'approvisionnements en biens et services*;
- **D'autoriser** le directeur des Services techniques et Infrastructures à signer le Contrat, pour et au nom du Conseil de la Nation Wendat, ainsi que tous les actes, documents ou écrits, ainsi qu'à poser tout geste ou faire toute chose qu'il pourra, à sa discrétion, juger nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution;
- **De mandater** le directeur des Services techniques et Infrastructures à autoriser les paiements progressifs mensuels et à l'ajustement annuel, s'il y a lieu, prévus au Contrat.

Page 2 de 2

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

CE 2 avril 2026 2026 Résolution adoptée à l'unanimité


GREFFIÈRE
MAUDE ST-ONGE

